



Résolution 574 (1974)¹

Situation à Chypre (Politique générale du Conseil de l'Europe)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée.

1. Rappelant sa [Résolution 573](#) du 29 juillet 1974 relative à la situation à Chypre ;
2. Regrettant l'échec, le 14 août 1974 à Genève, des négociations auxquelles ont participé les ministres des Affaires étrangères de Grèce, de Turquie et du Royaume-Uni, ainsi que les dirigeants de la communauté grecque chypriote et de la communauté turque chypriote ;
3. Notant avec satisfaction la reprise, le 6 septembre 1974, des conversations directes entre les dirigeants des communautés chypriotes, grecque et turque, et leurs résultats encourageants,
4. Exprime l'espoir que les Etats garants des Accords de Zurich et de Londres facilitent le déroulement des négociations intercommunautaires, afin que celles-ci aboutissent à un accord préliminaire sur un futur règlement politique pour l'île.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 septembre 1974 (9e séance) (voir [Doc. 3489](#), [Doc. 3489](#), rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 25 septembre 1974 (9e séance).

